

## Rapport du Président du jury du concours externe sur titres d'aide-soignant territorial de classe normale 2023

### PREAMBULE

---

Ce rapport, établi à partir des observations et contributions des membres du jury du concours et du service organisateur, présente les principaux chiffres et résultats de la session 2023 et s'adresse aux futurs candidats afin de les aider à se préparer à la prochaine session.

### RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET MISSIONS DU CADRE D'EMPLOIS

---

Au sens du décret n°2021-1881 du 29 décembre 2021 portant statut particulier, les aides-soignants territoriaux constituent un cadre d'emplois médico-social de catégorie B.

Ce cadre d'emplois comprend les grades suivant :

- Aide-soignant de classe normale
- Aide-soignant de classe supérieure

Les aides-soignants territoriaux sont des professionnels de santé. Ils collaborent aux soins infirmiers dans les conditions fixées par l'article R. 4311-4 du code de la santé publique.

### CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

---

Aucune limite d'âge n'est prévue pour se présenter au concours d'aide-soignant territorial de classe normale et être nommé dans ce grade.

**Une seule voie existe pour accéder à ce grade : la voie externe**

#### **CONCOURS EXTERNE**

Le concours externe sur titres était ouvert aux candidats remplissant les conditions générales d'accès à la Fonction Publique et justifiant d'un diplôme ou titres mentionnés à l'article L.4391-1 du code de la santé publique :

- Diplôme d'Etat d'aide-soignant,
- Certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant,
- Diplôme professionnel d'aide-soignant ou autres diplômes, certificats ou titres mentionnés aux articles L.4391-1 à L.4391-4 du code de la santé publique.

Ce concours est également ouvert aux candidats autorisés individuellement à exercer la profession (Article L.4391-2 du code de la santé publique)

Il n'existe aucune dispense de diplôme pour les pères ou mères qui élèvent ou ont élevé effectivement au moins trois enfants ni pour les sportifs de haut niveau.

### LA SESSION 2023 ORGANISEE PAR LE CDG 37

---

Le CDG 37 a organisé le concours d'accès au grade **d'aide-soignant territorial de classe normale** pour les besoins des collectivités territoriales de la Région Centre Val de Loire sur la période du **20 au 23 novembre 2023**. Ce concours est organisé tous les ans dans le cadre de la programmation régionale.

**16 postes étaient à pourvoir.**

## COMPOSITION DU JURY :

---

Le rôle du jury est de délibérer sur les résultats de l'épreuve unique d'admission et de délibérer sur le nombre de candidats admis au vu des résultats obtenus. Il revient au Président du concours d'assurer la police des opérations et de dresser un bilan à l'issue de l'admission.

Le jury, désigné par arrêté du Président du CDG 37, compte un nombre égal de représentants des 3 collèges règlementaires.

Sa composition est définie dans le décret n°2022-1133 du 5 août 2022 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des auxiliaires de puériculture et des aides-soignants territoriaux.

Le jury du concours externe sur titres d'aide-soignant territorial de classe normale session 2023 a été fixé ainsi :

### Jury du concours externe

#### *Collège des élus locaux*

- **Eloïse DRAPEAU** Adjointe au Maire, Commune de Saint Pierre des Corps
- **Sabine TESSIER** Adjointe au Maire, Commune de Cinq-Mars-La-Pile

#### *Collège des fonctionnaires territoriaux*

- **Sophie SICCA** Attachée territoriale, CDG45  
Représentante du CNFPT
- **Véronique LE NOBLET** Chef d'établissement de bain, Commune de Saint Pierre des Corps,  
Représentante du personnel de la CAP catégorie B

#### *Collège des personnalités qualifiées*

- **Clotilde MERCIER** DGS, Commune de Martignas sur Jalle
- **Sylvain BENAÏN** Responsable du Pôle ressources scolaires- Direction Education Petite enfance, Ville de Tours

La présidence du jury a été confiée à Monsieur Sylvain BENAÏN et Madame LE NOBLET Véronique a été désignée comme suppléante de la Présidence du jury en cas d'empêchement de ce dernier.

## CALENDRIER :

---

Période d'inscriptions	<b>14 mars au 19 avril 2023</b>
Date limite de dépôt	<b>27 avril 2023</b>
Epreuve d'admission	<b>20 au 23 novembre 2023</b>
Jury d'admission	<b>23 novembre 2023</b>
Etablissement de la liste d'aptitude	<b>27 novembre 2023</b>

## PROFIL DES CANDIDATS :

---

Nombre d'inscription : **53**

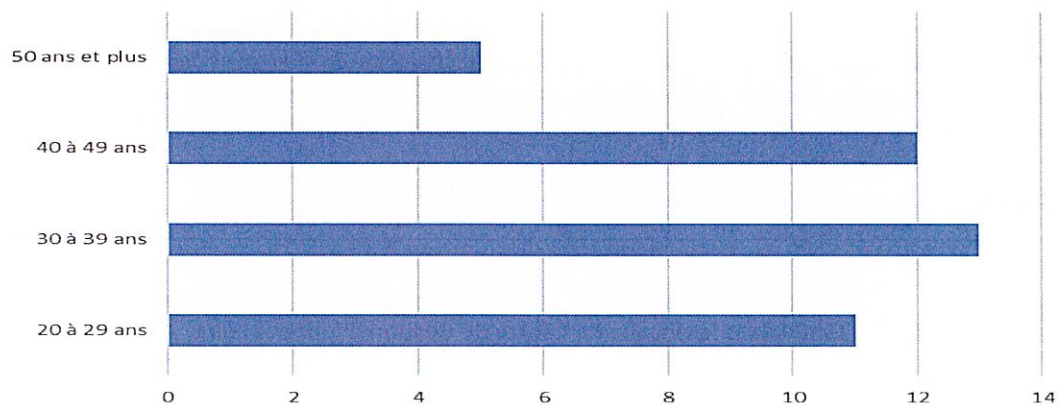
Nombre de candidats admis à concourir : **41**

*2 hommes et 39 femmes*

## ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS



## REPARTITION DES CANDIDATS PAR TRANCHE D'AGES



## NATURE ET ORGANISATION DE L'ÉPREUVE :

L'épreuve dudit concours a mobilisé 6 membres du jury. Elle est réglementée par le décret n° 2022-1133 du 5 août 2022 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours sur titres d'aide-soignant territorial de classe normale.

Le **concours externe** comporte une épreuve unique d'admission. Elle est constituée d'un entretien avec le jury qui permet d'apprécier les capacités professionnelles du candidat, ses motivations et son aptitude à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois concerné (durée : 20 minutes -coefficient 1).

### Epreuve d'admission du concours externe

L'épreuve d'admission du concours externe d'aide-soignant territorial de classe normale s'est déroulée **du 20 au 23 novembre 2023 dans les locaux du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire à Tours.**

#### A. NATURE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation, son parcours et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois concerné (durée : 20 minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé).

L'épreuve orale s'articule autour de 3 grands axes :

- **Exposé du candidat sur son projet et son parcours professionnel,**
- **Connaissances de l'environnement professionnel territorial**
- **Motivation et capacité à exercer les missions confiées**

En s'appuyant sur une liste de questions préétablies, les membres du jury sont amenés à évaluer les candidats dans chacun des 3 axes.

Les candidats qui se sont présentés à cette épreuve ont été évalués selon les critères ci-dessus préalablement définis lors de la réunion de jury du 8 novembre 2023.

#### B. RESULTATS DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION

4 candidats sur les 41 inscrits ne se sont pas présentés à l'épreuve, soit un taux d'absentéisme de 10%

Epreuve	Nb de candidats	Notes < 5	Notes >=5 et <10	Notes >=10 et <15	Note >=15	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne générale
Epreuve d'entretien	37	5	7	11	14	20/20	4/20	<b>12.71</b>

*Remarques du Jury :*

*Si de nombreux candidats possèdent de réelles compétences techniques en lien avec leurs missions, le jury constate que les connaissances de l'environnement territorial sont globalement insatisfaisantes. Le manque de préparation de l'exposé du candidat est flagrant. Près d'un candidat sur 3 obtient une note inférieure à 10.*

## L'ADMISSION

Le jury d'admission du concours externe sur titres d'aide-soignant territorial de classe normale s'est réuni à **Tours le 23 novembre 2023 à 15h00 dans les locaux du Centre de Gestion d'Indre et Loire.**

Rappels :

- Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve obligatoire entraîne l'élimination du candidat

- A l'issue de l'épreuve, le jury arrête, dans la limite des places ouvertes au concours, la liste d'admission.
- Le jury n'est pas tenu de pourvoir l'ensemble des postes ouverts au concours.

A l'issue de l'épreuve, le jury a examiné les notes présentées de façon anonyme.

Après en avoir délibéré, le jury a décidé de manière unanime, de pourvoir la totalité des postes ouverts.

Concours externe	
Nombre de postes ouverts	16
Nombre de candidats admis	16

Le jury a adopté le seuil d'admission fixé à 14/20 et a établi par ordre alphabétique la liste des 16 candidats admis au concours externe sur titres

### Récapitulatif Résultats globaux

Concours	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats Admis à concourir	Nombre de candidats présents à l'épreuve d'admission (Taux de présence)	Nombre de candidats admis
Externe	53	41	37 (90%)	16

*Remarques générales du Jury :*

*Les membres du jury conseillent aux futurs candidats de s'intéresser davantage à l'environnement dans lequel ils vont être amenés à travailler. Dans leur grande majorité les candidats n'ont pas correctement préparé cette épreuve. Beaucoup manque de curiosité sur des sujets transversaux.*

*Il convient néanmoins de souligner la présence de plusieurs excellents candidats (9 notes supérieures à 18/20).*

*Pour conclure, les membres du jury précisent que cette unique épreuve d'admission oblige les futurs candidats à bien se démarquer en mettant en valeur leur parcours professionnel, leur motivation et leurs connaissances de la fonction publique territoriale qui sera leur futur environnement professionnel.*

*Le barème des critères de sélection devrait être révisé.*

## CONCLUSION

Le jury félicite tous les lauréats du concours et encourage vivement ceux qui ont échoué à poursuivre leurs efforts. Le niveau d'exigence envers les candidats s'avère adapté au cadre d'emplois et permettra des nominations à la hauteur des attentes des collectivités.

Au terme de l'ensemble des opérations de ce concours, le jury remercie Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre et Loire de tous les moyens mis à disposition pour s'acquitter de sa mission dans les meilleures conditions, avec professionnalisme et rigueur.

Le Président du jury tient également à remercier les membres du jury pour leur grande disponibilité et l'investissement personnel dont ils ont fait preuve. Leur grande motivation a permis des délibérations objectives.

Enfin, ces remerciements s'adressent au personnel du Centre de Gestion d'Indre et Loire pour son engagement et son sens du service-public mis en œuvre.

Tours, le 28 décembre 2023

Le Président du jury,

Sylvain BENAÏN

